COMPTE RENDU DU 20 MAI 2016

<u>Présents</u>: Georges Grévoz, Maire, Patrick Gabriel, Jean-François Grizard, Adjoints, Isabelle Alliot,

Caroline Chapelle, Sylvette Gonnon, et Jacques Valin.

Représentés: Thierry Finet, (pouvoir à G.Grévoz)

Jean-Marie Sanlaville (pouvoir à J-F Grizard)

Absent excusés : Virginie Bernard, Viviane Courbière, David Provost et Xavier Taveneau

Secrétaire de séance : Patrick Gabriel

M. le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 avril 2016

Le compte rendu de la séance du 22 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – Déclassement d'un terrain (2016-026)

Rapporteur: M. Georges GREVOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Considérant que le terrain sis Rue du Grand Cuvier n'est plus affecté à un service public d'espace vert depuis le 1^{er} octobre 2015;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Vu la réalisation du projet suivant : Division de la parcelle en 3 lots à bâtir pour la construction de maisons individuelles ;

Monsieur le Maire propose :

- le déclassement de la partie du terrain dédié précédemment à un espace vert et nouvellement cadastré Section A n° 1267 1268 et 1269, relevant de la division de la parcelle Section A n° 779 Rue du Grand Cuvier
- son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du bien sis Rue du Grand Cuvier,

DECIDE du déclassement du terrain cadastré Section A n° 1267 1268 et 1269, relevant de la division de la parcelle Section A n° 779, Rue du Grand Cuvier du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien des abords du terrain de tennis :

Suite à un entretien avec les services de la CAVBS, il a été entendu que la commune se chargera de faire entretenir les abords du terrain de tennis et que cette prestation sera remboursée par la CAVBS.

- M. Patrick Gabriel demande si cette prestation sera réalisée par les agents communaux ou par une société extérieure, mais pense qu'il serait préférable de passer par une entreprise. M. Jacques Valin se propose de demander un devis à l'AGIVR qui dispose d'une équipe « espaces verts ».
- M. Patrick Gabriel fait remarquer que les pelouses et le talus aux abords du pôle médical ne sont pas entretenus ce qui renvoie une mauvaise image de l'entrée du village. Il souhaite savoir qui doit s'en charger et quand cela interviendra. Mme S. Gonnon confirme ses propos. M. Grévoz lui répond que l'entreprise charger de l'entretien des espaces verts devrait être présente toute la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 h 45

Liste des délibérations prises

2016-026	Déclassement d'un terrain
----------	---------------------------